

Réserve
au
Moniteur
belge

08050324

Déposé au greffe du Tribunal de
commerce de Tournai, le25 MARS 2008
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/04/2008 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : "INFIRMIER VAN DAELE"

Forme juridique : Société Civile à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée
Siège 7640 Antoing, rue de Péronnes, 29.

N° d'entreprise : RPM 0455.284.940

Objet de l'acte : Modification des statuts et nomination
de gérants

Texte :

D'un acte reçu par Maître Olivette Mikolajczak, notaire associé à Tournai, le 11 mars 2008, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Civile à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée « **INFIRMIER VAN DAELE** », dont le siège social est établi à 7640 Antoing, rue de Péronnes, 29, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Stéphane Bouquelle, à Tournai, le 22 mai 1995, publié aux annexes au Moniteur Belge du 16 juin suivant, sous le numéro 950616-183, et dont le siège social a été transféré à l'adresse actuelle suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 1996, publiée aux annexes au Moniteur Belge du 15 octobre suivant, sous le numéro 961015-339. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes du procès-verbal dressé par le notaire Bouquelle, susdit, le 24 mai 2005, publié aux annexes au Moniteur Belge du 23 juin suivant, sous le numéro 20050623-088975, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

1. Modification du caractère civil de la société en caractère commercial résultant de la proposition de modifier l'objet social dont question au point 2 de l'ordre du jour et modification de la dénomination pour adopter celle de « **NEW LIFE PROJECT** ».

2. Modification de l'objet social et lecture par Monsieur le Président, du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état y annexé résumant la situation active et passive de la société à une date ne remontant pas à plus de trois mois.

3. Modification des statuts comme suit :

- l'article 1 est remplacé par le texte suivant :

« *La société adopte la forme d'une Société Privée à Responsabilité Limitée. Elle est dénommée : « **NEW LIFE PROJECT** »*

Cette dénomination doit toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société Privée à Responsabilité Limitée" ou des initiales "S.P.R.L." »

- à l'article 3, le premier paragraphe est supprimé et remplacé par les paragraphes suivants :

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - suite

- « - prise de mandat de gérant ou administrateur dans d'autres sociétés,
- management de sociétés;
- la prestation de service, les conseils en organisations;
- l'immobilier pour compte propre, gestion de tout patrimoine immobilier. »

- l'article 29 est remplacé par le texte suivant :

« En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère conformément aux articles 184 nouveau et suivants par les soins du liquidateur ou des liquidateurs désigné(s) par l'assemblée générale lequel n'entrera(ont) en fonction qu'après confirmation de sa (leur) nomination par le Tribunal de Commerce compétent.

Le(les) liquidateur(s) dispose(nt) à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par la loi.

Il(s) rendra(ont) compte de sa(leur) mission conformément aux dispositions légales. »

4. Acceptation de la démission de Monsieur Patrick VAN DAELE comme gérant, et nomination de deux gérants : a) Madame Marie-Christine BONDROIT, domiciliée à Antoing, rue de Péronnes, 29, b) la Sc, Société Privée à Responsabilité Limitée « INFIRMIER VAN DAELE PATRICK », représentée par son représentant permanent, Monsieur Patrick VAN DAELE, domicilié à Antoing, rue de Péronnes, 29, désigné à cette fonction aux termes de l'assemblée du 11 mars 2008, en cours de publication.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants, pouvant agir séparément, pour l'exécution des décisions prises et au notaire soussigné pour la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Déposé en même temps :

- rapport du gérant avec état comptable arrêté au 31/12/2007 y annexé.
- expédition de l'acte.
- statuts coordonnés.

Olivette MIKOLAJCZAK, notaire associé, à Tournai.